

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 45-349-1925 portant participation de la colonie à une exposition-loterie,

n° 45-349-1925

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 décembre 1925

Numéro JO  
n° 349 du 31/12/1925

Date du numéro  
31 décembre 1925

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les prévisions budgétaires de l'exercice en cours: Vu la demande de la section de la Moselle de la Société des médaillés militaires.

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 – Une somme de 290 francs est mise à la disposition de l'administrateur chef des districts pour l'achat et l'envoi en France d'articles d'art ocal destinés à l'Exposition-Loterie organisée à Metz pour la section de Moselle de la Société des médaillés militaires., La dépense sera imputée sur les crédits disponibles du chapitre 13

#### article 5

#### Art. 2

La présente décision Sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

chapon-baissac